

Code de l'unité de formation : (3) <i>987119U21 Y1</i>	Code du domaine de formation : (4) <i>903</i>
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 100 périodes

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Initiation à la psychologie développementale de l'enfant	CT	B	30
Techniques d'animation appliquées à l'accueil extra-scolaire	CT	B	20
Déontologie	CT	B	10
Méthodologie spéciale de l'animation extra-scolaire	CT	F	20
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	20
		Total des périodes	100

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*Asi Javelle*

Roger MONNIER

[Signature]
20/06/02
Inspecteurb) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

12 JUIN 2002

Date :

[Signature]
A. COLLINET
Signature : ADM. PEDAG.

- (1) Biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

INITIATION A L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (CONVENTION)

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- ◆ de concevoir sa fonction dans une perspective de développement global de l'enfant ;
- ◆ de mettre en place des activités d'animation variées en utilisant des techniques d'animation adaptées aux différents contextes et moments de l'accueil extra-scolaire.

INITIATION A L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (CONVENTION)

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ♦ de comprendre un texte écrit (+- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ♦ d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur.

Certificat du deuxième degré.

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique délivré par l'enseignement de plein exercice.

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel délivré par l'enseignement de plein exercice.

2.3. Condition particulière d'accès à l'Unité de formation

Etre inscrit à l'unité de formation : « Stage : initiation à l'animation dans le cadre de l'accueil extra-scolaire » (convention). Enseignement secondaire supérieur.

**INITIATION A L'ANIMATION POUR LES
PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL
EXTRA-SCOLAIRE
(CONVENTION)**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

INITIATION A L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (CONVENTION)

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4.

4. Programme

En vue d'adapter ses comportements et ses actes dans le cadre de ses activités d'accueil extra-scolaire, l'étudiant(e) sera capable :

4.1 Initiation à la psychologie développementale de l'enfant

- ◆ de prendre en considération dans ses interventions les grandes étapes et les différentes composantes du développement global de l'enfant, et notamment :
 - ◆ ses besoins dans le cadre de son évolution ;
 - ◆ l'importance de la communication verbale et non-verbale dans la relation éducative ;
 - ◆ l'importance des relations entre " individu – vie en groupe " ;
 - ◆ la notion d'autonomie et d'intérêt de l'enfant ;
- ◆ de promouvoir l'éducation à la santé (hygiène, sécurité et bien-être) ;
- ◆ de définir les éléments constitutifs d'une observation participante dans le cadre de l'accueil extra-scolaire ;

4.2 Techniques d'animation appliquées à l'accueil extra-scolaire

- ◆ de prendre connaissance des différentes familles de techniques d'animation applicables dans ce cadre de travail et selon l'âge des enfants ;
- ◆ de déterminer les conditions (espace, temps, matériel, sécurité) pour une animation de qualité ;
- ◆ de choisir des jeux et des activités ludiques adaptés aux différentes situations d'accueil ;

28 MARS 2002

D 8 BIS/UF

INITIATION A L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (CONVENTION)

Enseignement secondaire supérieur.

-Annexe 4.

4.3 Déontologie

- ◆ de prendre conscience de son identité et des limites de son action au sein des équipes professionnelles éducatives et dans une perspective de collaboration avec les parents, les enfants et la direction de l'établissement scolaire ;
- ◆ de définir les valeurs sous-jacentes à un accueil extra-scolaire de qualité ;
- ◆ d'expliciter les composantes de sa fonction aux parents, aux enfants et aux autres personnels de l'établissement scolaire ;
- ◆ de comprendre et d'intégrer les notions de confidentialité et de respect dans le cadre de sa fonction ;

4.4 Méthodologie spéciale de l'animation extra-scolaire

- ◆ de comprendre les spécificités des différents moments et contextes de l'accueil extra-scolaire ;
- ◆ de déterminer différentes stratégies de communication suivant les contextes et les partenaires ;
- ◆ d'imaginer différents aménagements de l'espace d'accueil suivant les objectifs et les contextes ;
- ◆ de situer les cadres administratifs de la fonction ;
- ◆ de prendre connaissance des projets d'établissements des différents contextes d'accueil extra-scolaire ;
- ◆ d'utiliser adéquatement les documents administratifs inhérents à la fonction (accidents, ...) ;
- ◆ de proposer des activités d'animation diversifiées aidant au développement de l'autonomie des enfants ;
- ◆ de se présenter comme une personne de référence à qui les enfants et les parents peuvent venir parler ;
- ◆ d'évaluer la qualité de son travail.

INITIATION A L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (CONVENTION)

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, face à une situation d'accueil extra-scolaire déterminée, l'étudiant(e) devra être capable :

- ◆ de concevoir des activités d'animation diversifiées adaptées visant le développement global, l'autonomie et le bien-être des enfants ;
- ◆ de respecter les règles de déontologie inhérentes à sa fonction ;
- ◆ d'envisager des stratégies de communication avec les enfants, les parents et les équipes éducatives ;
- ◆ de proposer des critères d'évaluation de son action.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité d'utiliser de façon transversale les différents contenus de l'unité de formation ;
- ◆ la qualité des activités d'animation proposées ainsi que leur adéquation au contexte d'accueil extra-scolaire concerné ;
- ◆ la qualité des critères d'évaluation.

28 MARS 2002

D 8 BIS/UF

**INITIATION A L'ANIMATION POUR LES
PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL
EXTRA-SCOLAIRE
(CONVENTION)**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans l'organisation d'une structure d'accueil extra-scolaire.

De plus, pour le cours « Initiation à la psychologie développementale de l'enfant », l'expert sera habilité à enseigner la psychologie.

28 MARS 2002

D 8 BIS/UF

Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

Roger MONNIER

Note à Monsieur A. COLLINET, Administrateur pédagogique,

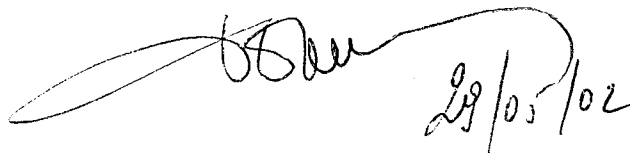
Objet : Dossier pédagogique 3248 : Initiation à l'animation pour les personnels chargés de l'accueil extra-scolaire (convention)

1. Le code du domaine de formation est effectivement le **903**
(les dossiers reprennent le 903 en page 1. Et le 902 en page 2 !!!)
2. Mes remarques relatives à l'annexe 4 , point 4.3. n'ont pas été prises en considération .
Les visites (très) fréquentes que j'ai effectuées ,à ce jour ,dans le cadre de formations analogues me conduisent à considérer que la relation avec les directions d'école est un problème très fréquemment rencontré et que la qualité de cette relation (intégration ...)conditionne le travail des personnes chargées de l'accueil extra-scolaire .
3. les points 4.3 et 4.4 de l'annexe 4 ne figurent pas dans un des dossiers qui me sont transmis

→ NB : lors d'une visite d'inspection à LIEGE , ce 21 mai , Madame LEDOYEN m'a demandé l'urgence dans le traitement de ce dossier que j'avais traité le jour de sa réception ... Je constate que le réseau a gardé le dossier près d'un mois pour y apporter quelques corrections simples et ... finalement retransmettre un dossier à propos duquel je ne peux encore vous proposer un avis favorable (cf. rem. 1. 2. 3. ci-dessus)
Le problème relatif au domaine aurait pu se résoudre par un simple coup de téléphone dès réception du dossier par le réseau .

Je conserve l'UF stage (3249) afin de codifier les 2 UF en même temps

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur pédagogique, l'assurance de ma considération distinguée.



29/05/02

Adresse privée : Avenue de la POUDRIERE , 17 7022 HYON tél / fax : 065 84 64 98

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Cité administrative de l'Etat - boulevard Pachéco, 19 - boîte 0 - 1010 BRUXELLES
Tél. : 02/210.58.75 - Fax : 02/210.58.85

Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

Roger MONNIER

Note à Monsieur A. COLLINET, Administrateur pédagogique,

Objet : Dossier pédagogique 3248 : Initiation à l'animation pour les personnels chargés de l'accueil extra-scolaire (convention).

Puis-je vous demander de bien vouloir examiner les observations que je formule à propos du dossier repris en objet :

p.1.2.b Le code du domaine de formation est : 902

annexe 4 :

4.1. dans ce type de formation un cours de psychologie développementale de l'enfant devrait rendre l'étudiant(e) capable de prendre en considération dans ses interventions les grandes étapes et les différentes composantes du développement de l'enfant (plutôt que *d'explicitier et citer ...*) et notamment :

- les besoins de l'enfant ...
- l'importance de la communication verbale ...

-...

4.3. compte tenu des formations rencontrées , je pense qu'il convient de mettre particulièrement l'accent sur les relations avec la direction des établissements scolaires .-...

dernière puce : de comprendre et d'intégrer les notions de confidentialité ...

6.Chargés de cours

1.Pour le cours ***Initiation à la psychologie développementale de l'enfant*** :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert , habilité à enseigner la psychologie , aura une expérience professionnelle de

2.Pour les trois autres cours , je partage la proposition formulée .

Adresse privée : Avenue de la POUDRIERE , 17 7022 HYON tél / fax : 065 84 64 98

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Cité administrative de l'Etat - boulevard Pachéco, 19 - boîte 0 - 1010 BRUXELLES

Tél. : 02/210.58.75 - Fax : 02/210.58.85

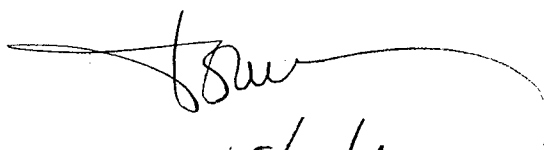
Dossier pédagogique 3249

Je propose l'intitulé :

Initiation à l'animation dans le cadre de l'accueil extra-scolaire : stage

Annexe 2 : la condition particulière d'accès telle que libellée me paraît relever de la distraction ...

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur pédagogique, l'assurance de ma considération distinguée.


18/04/2002

FELSI - GESTION DES DOSSIERS PEDAGOGIQUES

DATE : 23/05/02
À : M. MONNIER
CC :
DE : MARTINE GILLON
OBJET : DOSSIER PEDAGOGIQUE 3248

Monsieur l'Inspecteur,

Nous avons analysé les remarques formulées concernant le dossier pédagogique n° 3248 « Initiation à l'animation dans le cadre de l'accueil extra-scolaire (convention) » que la FELSI a déposé le 28 mars 2002.

Dans ce cadre, vous proposez un changement de code de domaine de formation (903 choisi par la FELSI). Il me semble que le code (902) que vous proposez est relatif à l'enseignement supérieur. Je ne réalise donc aucune modification pour l'instant.

Je vous remercie d'avance de me faire savoir si cela vous agréé ou non.

Pour le reste, les changements ont été effectués.

Dans l'attente, je vous assure, Monsieur l'Inspecteur, de ma considération distinguée.

Martine GILLON.

FELSI

Dossier en phase 1

Dépôt à l'Administration par Martine GILLON le 28/03/2002

Documents : 8 bis
Convention

Intitulé de l'unité de formation : Initiation à l'animation pour les personnels chargés
de l'accueil extra-scolaire (convention)

Niveau de formation proposé : ESST

Code du domaine de formation proposé : 903